

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont

L'an deux mille vingt et le dix-sept décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de Beaumont (Haute-Savoie), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GENOUD, Maire.

Nombre de membres

En exercice	23
Présents	16
Votants	21
dont Pouvoirs	05

Présents : Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, P. Meylan

MM les Conseillers : Nathalie Laks, Nicolas Laks, A. Saint-Pierre, F. Aragon, S. Pérou, A. Blanc, C. Arhuero, J. Personnaz, V. Roy, S. Manganelli, S. Baud,

Pouvoirs : S. Mercet donné à C. Seifert, C. Roy donné à V. Roy, M. Aragon donné à F. Aragon, S. Tugler-Rossi donné à C. Arhuero, S. Casabianca donné à V. Roy.

Excusés : G. Vimint, C. Lievin

A été nommé secrétaire : F. Aragon

RESSOURCES HUMAINES- Règlement intérieur de la commune de Beaumont

Compte tenu que le règlement intérieur de la commune de Beaumont,

Compte tenu que ce règlement organise le travail des agents et rappelle les droits et obligations du personnel communal,

Considérant que l'avis du Comité Technique est requis et qu'il se réunira le 15 décembre à ce sujet,

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité, de valider le règlement intérieur de la commune de Beaumont sous réserve de l'avis du Comité Technique.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le maire,
Marc GENOUD

Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le maire,
